



Ville de Marly

Service : Marchés Publics
DC2025-024

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2025-03

Objet : Entretien des espaces verts de divers secteurs de la ville de Marly (59)

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2125-1 1°, les articles R2124-1 et s, et R2161-2 à R2162-14

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2025

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché de service lié l'entretien des espaces verts de divers secteurs de la ville

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 26 février 2025,

DÉCIDE

Article 1 : il est décidé d'attribuer le marché de service lié l'entretien des espaces verts de divers secteurs de la ville comme suit :

- Lot 01 : Entretien et préparation des terrains de sports : à la société AVENIR JARDINS (Groupe TERENVI) située à ANICHE (59580)
- Lot 02 : Entretien du patrimoine arboré : à la société PERILHON ELAGAGE, située à TEMPLEMARS (59175)

Article 2 : les prix applicables pour chaque lot sont ceux du bordereau de prix unitaire (BPU). Les prix seront appliqués aux quantités réellement commandées.

L'accord-cadre est passé sans montant minimum, avec un montant maximum de 50 000€ HT par an pour le lot 1 et 90 000€ HT par an pour le lot 2.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an reconductible tacitement 1 fois.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à attribuer et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 27 février 2025

**Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE**